RAPPORT ANNUEL

2 0 2 1

TUNINVEST SICAR

SOMMAIRE

Composition du Conseil d'Administration	5
Rapport d'Activité	6
Etats Financiers	13
Bilan	14
Etat de Résultat	16
Etat de Flux de Trésorerie	17
Rapports du Commissaire aux Comptes	18
Rapport Général	18
Rapport Spécial	22
Projets de Résolutions AGO	24
Evolution des indicateurs de rentabilité	29
Participations de Tuninvest Sicar	33
Renseignements à caractère général	44

.......



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Brahim ANANE - Président 11, rue Apulée - Notre Dame, 1082 TUNIS Tel: 71 80 03 00 - Fax: 71 80 08 80

TUNISIE LEASING & FACTORING Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray Tunis Mahrajène Tél.: 70 13 20 53 - Fax: 71 23 20 20 Représentée par Monsieur Hichem ZGHAL

ASSURANCES « MAGHREBIA »
Angle 64, Rue de Palestine - 1002 TUNIS
Tél.: 71 78 88 00 / 71 78 99 54 - Fax: 71 78 83 34
Représentée par Madame Ynen JEMAA

ASSURANCES « GAT VIE »
90-92, Avenue Hédi Chaker - 1002 TUNIS
Tél. : 71 89 09 00 / 71 78 76 29 - Fax : 71 78 23 25
Représentée par Monsieur Skander LAHRIZI

Monsieur Abderrazak BEN AMMAR HERMES CONSEIL - Centre Dorra - Escalier A - 2º Etage Appartement N° 8 - 2092 EL MANAR 3 Tél.: 71 88 94 01 - Fax: 71 88 74 77

Monsieur Sélim BELKHODJA ZI BP N° 192 - 2013 BEN AROUS Tél.: 71 38 29 53 - Fax: 71 38 40 77

Monsieur Slim MAAOUI Angle 64, Rue de Palestine - 1002 TUNIS Tél. : 71 78 88 00 / 71 78 99 54 - Fax : 71 78 83 34

Monsieur Mokhtar ZANNAD 12, Rue Sidi Zid - 2630 LA SOUKRA Tél.: 71 72 46 24

Monsieur Mongi BEN TKHAYAT 13 Rue du Sénégal 3ème Etage 1002 Tunis Tél.: 95 99 67 00

Monsieur Naoufel BOUALLEGUE Résidence Riviera, Rue Oued El Koura A2 Nasr 2, 2083 Ariana Tél. 28 09 91 44

RAPPORT D'ACTIVITE

L'année 2021 s'est achevée dans un contexte difficile, notamment sur les plans économique et social. Les conséquences économiques de la crise sanitaire due au Covid 19, qui avait plongé la Tunisie en 2020 dans la plus profonde récession depuis son indépendance, impactent de manière significative les entreprises Tunisiennes.

Les indicateurs économiques 2021 font état d'une reprise économique en deçà des espoirs nourris en début d'année. En effet, le taux de croissance prévisionnel fixé initialement à 4% est révisé à 2,6%. Cette faible croissance n'a pas permis d'infléchir la courbe du chômage dont le taux a atteint 18,4% à la fin de l'année.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par une aggravation de notre balance commerciale et du déficit budgétaire ainsi que par une flambée des produits à la consommation (avec un taux d'inflation de 5,7% en 2021 et qui devrait avoisiner les 6,8% en 2022).

A fin décembre 2021, les réserves en devises représentent 136 jours d'importation (contre 160 jours l'année précédente à la même date). Le recours de l'Etat Tunisien à l'endettement en 2021 (emprunts intérieurs et extérieurs) afin de financer une partie du budget des dépenses de l'Etat en 2021, s'est élevé à 20,2 milliards de dinars (contre 15,9 milliards de dinars en 2020). L'encours total de la dette de l'Etat Tunisien (dette extérieure et intérieure) s'est établi à la fin de l'année 2021 à 107,8 milliards de dinars ; soit 85,6% du PIB (contre 93 milliards de dinars et 79,5% du PIB à la fin de l'année 2020).

En octobre 2021, l'agence de notation américaine Moody's a abaissé la note souveraine de la Tunisie de B3 à Caa1, et maintenu la perspective négative. La Tunisie voit sa note souveraine dégradée par les agences mondiales de notation financière pour la dixième fois depuis 2011. Moody's a précisé dans ses conclusions que l'encours total de la dette en Tunisie est devenu insoutenable et que si un financement important n'est pas assuré dans les prochains mois, la Tunisie est en risque de défaut de remboursement de sa dette.

Sur le plan politique, l'année 2021 a été marquée par le gel du parlement, le limogeage du gouvernement le 25 juillet, la nomination d'un nouveau chef du gouvernement à la fin du mois de septembre 2021, et l'annonce au mois de décembre 2021 d'une consultation nationale par voie électronique au début de l'année 2022, qui serait suivie d'un référendum constitutionnel le 25 juillet 2022, et enfin des élections législatives le 17 décembre 2022.

En Libye, malgré la fin officielle des combats au courant de l'été 2020, la situation sécuritaire dans le pays reste précaire. A l'issue d'un processus laborieux conduit par l'ONU, visant à gérer la transition jusqu'aux élections, un nouveau gouvernement unifié avait été mis sur pied dès le début de 2021. Toutefois, sur fond de désaccords entre camps rivaux et d'insécurité politique, l'élection présidentielle prévue pour le 24 décembre, a été reportée pour une date ultérieure non encore fixée. Ceci a continué à entraîner des conséquences négatives sur les entreprises du portefeuille qui exportent sur ce pays et qui, confrontées au problème de l'asséchement des liquidités du système bancaire, ont eu du mal à étendre leur lignes d'engagements (voire à les reconduire) avec leurs banques partenaires de longue date.

En 2022, les autorités Tunisiennes tablent sur une croissance de 3,3%, portée par la poursuite du redressement des services marchands et des industries manufacturières. Toutefois, la nouvelle vague Omicron porte d'ores et déjà le risque de ralentissement de l'activité économique en Tunisie et dans son environnement international.

Les entreprises du portefeuille ont donc continué à faire face à des défis multiples nés de ce contexte de crise sanitaire et d'incertitude à tous les niveaux. Nous avons de ce fait continué comme les années précédentes à assurer un monitoring rapproché de toutes les sociétés pour trouver des solutions à court terme aux problèmes qui se sont posés à certaines d'entre elles, notamment sur le plan commercial du fait de la sous-activité induite par le contexte macroéconomique, mais également à plus long terme afin (i) de continuer à réduire la dépendance de ces entreprises vis-à-vis du marché local et ceux sinistrés des pays limitrophes ; (ii) de développer de nouveaux produits ; (iii) d'optimiser leurs coûts d'exploitation ; et surtout (iv) à l'instar des deux années écoulées, de mettre toute l'attention sur leur situation de trésorerie en différant autant que possible les investissements initialement prévus et en profilant leurs engagements financiers.

Au sujet du dossier fiscal, il convient de rappeler que la cour d'appel avait confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance de déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'administration fiscale, tout en faisant passer le ratio de conformité du portefeuille de Tuninvest Sicar au catalogue des Sicar de 13,26% à 49,44% (par rapport à un taux cible de 50% requis par les textes régissant les Sicar). A titre d'information, l'acceptation du seul dossier « Les laboratoires Médis » dans le catalogue d'investissement des SICAR aurait permis de dépasser largement le seuil

requis de 50%. La société Médis est le premier laboratoire en Tunisie et en Afrique du Nord à lancer différentes formes stériles (carpules dentaires, lyophilisats,
scringues pré-remplies) et plus récemment les produits
d'oncologie. Elle dispose d'un brevet mondial (édulcorant stérile liquide) et a été acceptée par le Tribunal de
Première Instance dans le catalogue des SICAR mais a
été rejetée en appel, alors que du point de vue de nos
conseils juridiques, l'acceptation du dossier par le
Tribunal de premier instance aurait dû bénéficier au
contribuable « Tuninvest SICAR » en appel. De ce fait,
la société Tuninvest Sicar a déposé un pourvoi en cassation en décembre 2019.

L'indice Tunindex a évolué à la hausse au courant de l'année 2021, de 6.884,93 points à 7 046,01 points ; soit une progression de 2,34%. Le cours boursier de Tuninvest Sicar est passé durant la même période de 14,300 dinars à 11,880 dinars, avec la distribution d'un dividende de 1,500 dinar par action en juillet 2021.

La valorisation au 31/12/2021 de Tuninvest Sicar sur la base de nos critères d'évaluations prudents s'établit à environ 15,5 millions de dinars.

RAPPORT ANNUEL

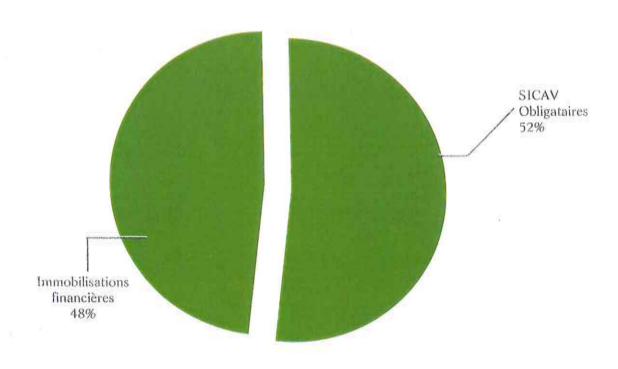
Les produits réalisés en 2021 se présentent comme suit :

Désignation des produits	Montant
Revenus des titres	743 856
Autres revenus	441
Total	744 297
	en dinars

Au 31 décembre 2021, l'actif de TUNINVEST SICAR se présente comme suit :

Désignation	Montant
Immobilisations financières	4 915 979
Provisions	(1 477 192)
Autres actifs courants	1 586 565
Placements et autres actifs financiers	5 419 419
Liquidités et équivalents de liquidités	236
Total	10 446 007
	on dinars

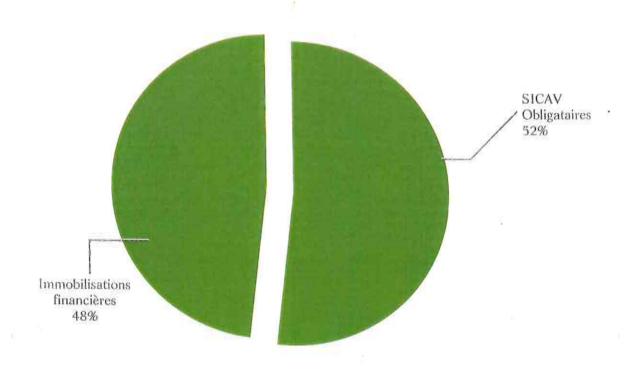
Au 31 décembre 2021, le portefeuille de TUNINVEST SICAR se présente comme suit :



Au 31 décembre 2021, l'actif de TUNINVEST SICAR se présente comme suit :

Désignation	Montant
Immobilisations financières	4 916 979
Provisions	(1 477 192)
Autres actifs courants	1 586 565
Placements et autres actifs financiers	5 419 419
Liquidités et équivalents de liquidités	236
Total	10 446 007
	en dinars

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de TUNINVEST SICAR se présente comme suit :



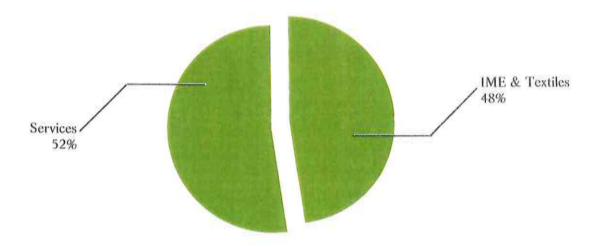
Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des participations de la société arrêtées au 31 décembre 2021 :

Désignation	Forme juridique	Capital Social	Nombre d'actions	% du capital
AMI	S.A	6.100.000	610,000	26,39%
AMI COMMERCIALE	S.A	1.500.000	150,000	6,67%
I.G.L. DISTRIBUTION	S.A	1.000.000	10.000	0,01%
I.G.L. INDUSTRIE	S.A	4.896.000	979.200	35.14%
LES G.M.S « Kinderland » (*)	S.A	2.500.000	250.000	6,00%
NOUVELAIR	S.A	56.696.677	56.696.677	8,50%
PC RETAIL OUTLET	S.A	100.000	1.000	0.10%
SOTUPA	S.A	6.550.000	1.310.000	14,02%
TUNISAVIA	S.A	26.000.000	2.600.000	14,19%
FUCHI-KA	S.A	750.000	75.000	13,33%
SIL	S.A	1,455,750	194,100	20,09%

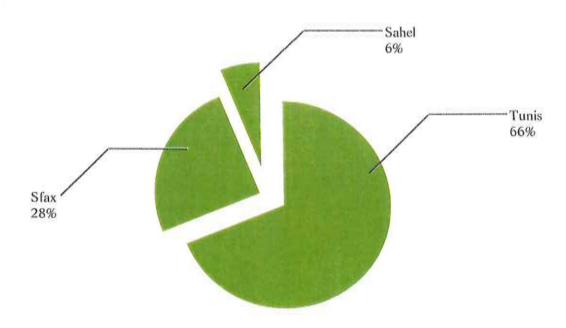
^{*} Compte non tenu de la souscription en obligations convertibles

La répartition des titres constituant le portefeuille de TUNINVEST SICAR, par secteur d'activité et par région, se présente comme suit :

Par secteur d'activité



Par région



note dividita da compania d

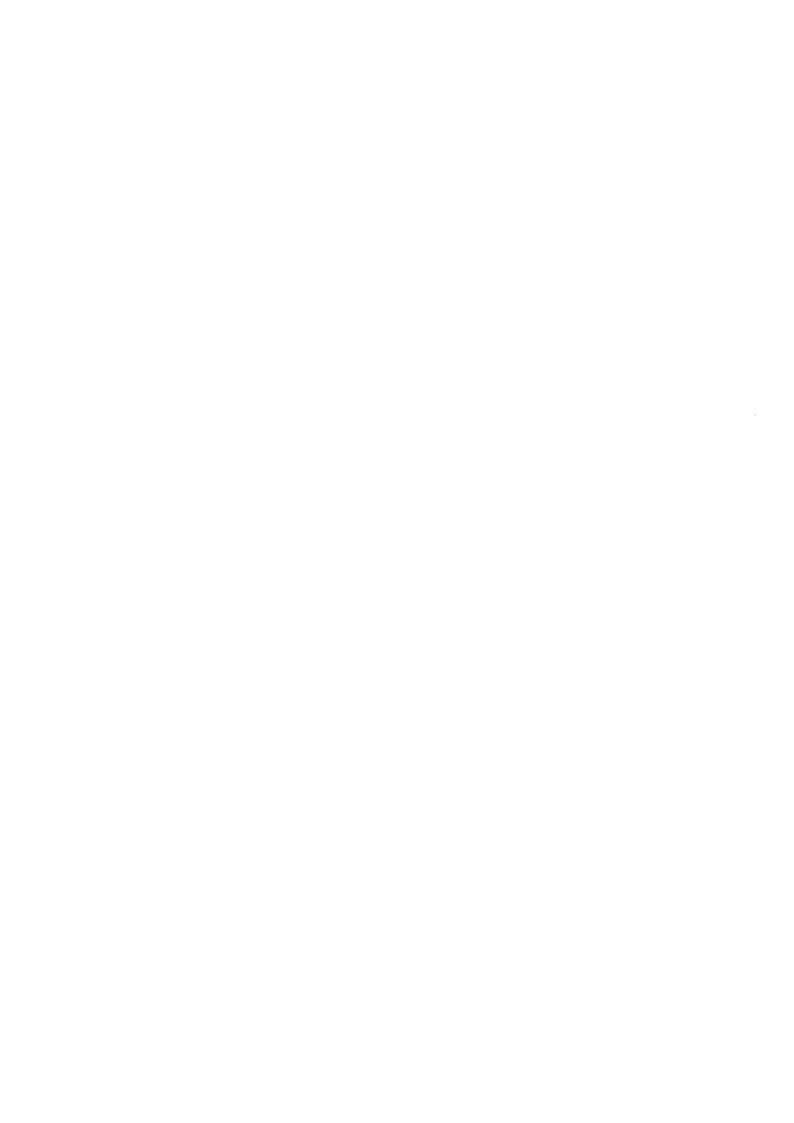
......

ETATS FINANCIERS

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

	2021	2020
Actifs		
Actifs non courants		
Immobilisations financières	4 916 979	4 916 979
Moins provisions	(1 477 192)	(1 377 672)
Total des actifs non courants	3 439 787	3 539 307
Actifs courants		
Autres actifs courants	1 586 565	1 588 463
Placements et autres actifs financiers	5 419 419	6 682 331
Liquidités et équivalents de liquidités	236	399
Total des actifs courants	7 006 220	8 271 193
Total des actifs	10 446 007	11 810 500



	2021	2020
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital social	966 000	966 000
Réserves	483 000	483 000
Résultats reportés	4 407 283	3 065 816
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	5 856 283	4 514 816
Résultat de l'exercice	489 939	2 790 467
Total des capitaux propres avant affectation	6 346 222	7 305 283
Passifs		
Passifs non courants		
Provision pour risques et charges	3 760 000	3 750 000
Total des passifs non courants	3 760 000	3 750 000
Passifs courants		
Autres passifs courants	339 785	755 217
Total des passifs courants	339 785	755 217
Total des capitaux propres et des passifs	10 446 007	11 810 500

.....

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	2021	2020
Produits d'exploitation		
Revenus des titres	743 856	5 921 692
Autres revenus	441	162
Total des produits d'exploitation	744 297	5 921 854
Charges d'exploitation		
Dotations aux provisions	109 520	2 519 518
Charges nettes sur cession de titres	7	10 374
Diverses charges d'exploitation	143 050	589 352
Total des charges d'exploitation	252 570	3 119 244
Résultat d'exploitation	491 727	2 802 610
Résultat des activités ordinaires avant impôt	491 727	2 802 610
Impôts sur les sociétés	(1 488)	(11 843)
Contribution sociale de solidarité	(300)	(300)
Résultat net de l'exercice	489 939	2 790 467



ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	489 939	2 790 467
Ajustements pour :		
Plus values sur cession d'immobilisations financières	5	(5 484 611)
Dotations aux provisions	109 520	2 519 518
Variation des :		
Autres actifs courants	1 898	16 967
Placements et autres actifs financiers	1 242 912	(5 494 688)
Autres passifs courants	(415 432)	404 823
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	1 428 837	(5 247 524)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissements coupon Obligations de l'Etat	20 000	20 000
Encaissements provenant de la cession		
d'immobilisations financières	(1)	5 710 708
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
activités d'investissement	20 000	5 730 708
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distribution des dividendes	(1 449 000)	(483 000)
Flux de trésorerie provenant	central management entre in 2000/2006/	Manager Anna Anna Anna Anna Anna Anna Anna Ann
des (affectés aux) activités de financement	(1 449 000)	(483 000)
Variation de trésorerie	(163)	184
Trésorerie au début de l'exercice	399	215
Trésorerie à la clôture de l'exercice	236	399

RAPPORT GÉNÉRAL

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.446.007, un résultat net de D : 489.939, et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 236.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons considéré que la question décrite ci-après constitue les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport:

Evaluation des Participations et des Placements financiers

· Risque identifié

Etant une société d'investissement, les immobilisations et les placements financiers présentent les rubriques les plus importantes du bilan. Comme détaillé au niveau des notes aux états financiers (3) et (5), la rubrique « Immobilisations financières » est constituée principalement par des titres de participation et des titres immobilisés, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2021 à D : 3.439.787 et représente 33% du total des actifs. La rubrique « Placements et autres actifs financiers » est constituée principalement par des titres SICAV, dont la valeur comptable nette s'élève au 31 décembre 2021 à D : 5.419.419 et représente 52% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (2), la valeur d'usage est estimée par la direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, de la valeur liquidative des titres SICAV, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise. Ainsi, la direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par les sociétés émettrices des titres, se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non.

Compte tenu de l'importance des participations et des placements financiers et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des titres constitue un point clé d'audit.

-

· Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, des titres immobilisés et des titres de placement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers ;
- Vérifier l'évaluation des titres SICAV par rapport à la valeur liquidative affichée à la date d'arrêté.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de

D: 2.752.662 dont D: 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont

D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D: 1.521.725. La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D: 1.753.054.

La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance. La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de

gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne

que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

 Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 avril 2022 FINOR Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPÉCIAL

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTION ANTÉRIEUREMENT AUTORISÉE.

Convention de gestion et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST SICAR » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.

Le conseil d'administration réuni le 10 Juin 2020, a approuvé la substitution de la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » par la société « TUNINVEST GESTION FINANCIERE » et ce, en vertu d'un avenant qui reprend les mêmes conditions que le contrat de gestion initial. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 2 Janvier 2020.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2021. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 85.396, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 22.121 et D : 63.275.

CONVENTIONS NOUVELLES.

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle, régie par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 28 avril 2022 FINOR Mustapha MEDHIOUB



PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, s'élevant à quatre cent quatre vingt neuf mille neuf cent trente neuf dinars et deux cent dix millimes (489,939,210 DT) comme suit :

489.939,210 DT
515.818,618 DT
.891.465,455 DT
407.284,073 DT
.897.223,283 DT
483.000,000 DT
.414.223,283 DT

^{*} Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à
CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2024, les Administrateurs suivants : Mr Brahim ANANE,
Mr Abderrazak BEN AMMAR, Mr Slim MAAOUI.
Mr Mokhtar ZANNAD,
TUNISIE LEASING ET FACTORING,
ASSURANCES MAGHREBIA, et
ASSURANCES GAT VIE.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à
SIXIEME RESOLUTION
Le mandat du Cabinet FINOR, Commissaires aux comptes, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveller son mandat pour une période de trois exercices, expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à
SEPTIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

EVOLUTION DES INDICATEURS DE RENTABILITE

EVOLUTION DE LA RENTABILITE ET DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

Evolution de la rentabi	VO	volution	de	13	renta	bilité
-------------------------	----	----------	----	----	-------	--------

Dividition de la lemandine					
	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds propres	5 244 948	5 201 825	4 997 816	7 305 283	6 346 222
Portefeuille d'investissement	5 203 076	5 183 076	5 163 076	4 916 979	4 916 979
Plus-values sur cession des titres de participations	*			5 484 611	
Dividendes perçus des titres de participations	274 791	515 528	324 962	339 152	460 903
Revenus de placements	75 340	56 579	69 299	97 929	282 953
Autres revenus	358	489	615	162	441
Total revenus	350 489	572 596	394 876	5 921 854	744 297
Résultat net de l'exercice	274 987	439 877	278 991	2 790 467	489 939
Return On Equity (ROE)	5%	8%	5%	56%	7%

Tableau des mouvements des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	966 000	483 000	3 269 825	278 991	4 997 816
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 24 juillet 2020		Anthropics (To sentation	278 991	(278 991)	4
Distribution de dividendes			(483 000)	- Million - Total Silver	(483 000)
Résultat de la période close le 31 décembre 2020				2 790 467	2 790 467
Solde au 31 décembre 2020	966 000	483 000	3 065 816	2 790 467	7 305 283
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 25 juin 2021	and the second s	A TOTAL AND A STATE OF THE STAT	2 790 467	(2 790 467)	-
Distribution de dividendes			(1 449 000)		(1 449 000)
Résultat de la période close le 31 décembre 2021				489 939	489 939
Solde au 31 décembre 2021	966 000	483 000	4 407 283	489 939	6 346 222

(c. linars)

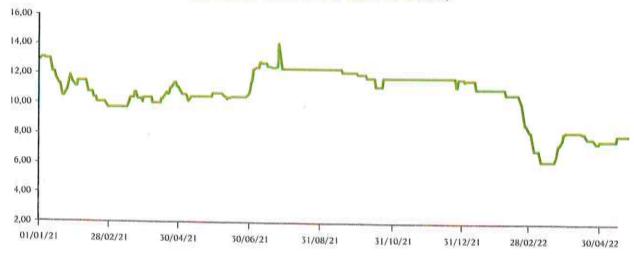
COMPORTEMENT BOURSIER ET DISTRIBUTIONS

Cours au 31/12/2021: 11,880 dt - Nombre d'actions: 966 000 - Capitalisation: 11,48 millions de dinars

Année	Actif net par action (ANPA)	Cours historique /ANPA	Dividendes par action	Rendement % (*)
2017	5,4	1,20	0,500	7 70/
2018	5.4	1.17	0,500	7,7%
2019	5,2	0.97		7,9%
2020	7,6	1,89	0,500	9,9%
2021	6,6	1,81	1,500	10,5%
7,0	1,01	0,500	4,2%	

En dinars tunisiens

Evolution du cours boursier (ajusté) du titre de TUNINVEST SICAR (de janvier 2021 à mai 2022 en dinars)





^{*} Une action de 10 dinars détenue depuis la création de la société aurait accumulé des distributions de 25,8 dinars à ce jour (soit 16,8 dinars sous la forme de dividendes et 9 dinars sous la forme de réductions de capital).



PARTICIPATIONS DE TUNINVEST SICAR

	AMI / AMI COMMERCIALE		
ami	Promoteur		Monsieur Ahmed Abid
	Date de création	:	Octobre 1978
	Activité		Mécanique / Quincaillerie
	Siège Social		Sfax / La Soukra - Tunis
Forme juridio	luc	1	Société Anonyme (S.A.)
Capital social		1	6,100,000 dinars / 1,500,000 dinars
Commissaire	aux comptes	3	Monsieur Mohamed Marouane, membre de l'O.E.C.T
Conseiller fis	cal		Monsieur Raouf Yaïche, membre de l'O.E.C.T
Effectif			206 personnes / 40 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR		÷	26,39% du capital pour AMI 6,67% du capital pour AMI COMMERCIALE

L'activité principale de la société AMI est la production de paumelles en acier laminé à froid ou décapé huilé. Sa filiale AMI Commerciale est spécialisée dans la distribution de produits de quincaillerie.

Le Groupe AMI a réalisé au cours de l'année 2021 un chiffre d'affaires en progression de 21% par rapport à l'année précédente. Le Groupe devrait dégager un résultat net consolidé en très forte hausse au titre de l'exercice 2021 (croissance de plus de 200%).

Pour ce qui concerne les projections pour l'exercice 2022, le Groupe AMI projette de réaliser des progressions de 6% pour son chiffre d'affaires consolidé et de 29% pour son résultat net consolidé au cours de cet exercice.

La société AMI a réalisé, au cours de l'année 2021 un chiffre d'affaires en progression de 13,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression, qui s'explique principalement par l'augmentation des prix de ventes, notamment sur les marchés à l'export (France et Maroc), devrait amener une très forte amélioration du résultat net en 2021. Les principaux faits saillants de l'année 2021 se présentent comme suit :

- La poursuite des effets de la pandémie du Covid19 sur l'activité (absentéisme et faible productivité);
- Une pénurie des matières premières sur le marché mondial accompagnée d'une augmentation historique des prix;
- L'entrée en production de la nouvelle ligne de traitement de surface permettant un large choix de finitions des paumelles et poignées;
- Un meilleur positionnement sur le marché local des paumelles et une légère augmentation des quantités vendues;
- Une augmentation du chiffre d'affaires des paumelles standards sur le marché local, malgré une diminution des volumes vendus (augmentation des prix);
- La commercialisation des poignées (assemblage et traitement de surface) sur le marché tunisien :
- Une stabilité des marchés de sous-traitance avec un potentiel important pour 2022 (nouveaux contrats en cours de négociation avec les clients existants de la société AMI);
- Une stabilité des volumes de ventes sur les marchés marocain et algérien.

Pour l'année 2022, la société AMI table sur une progression de 20% de son chiffre d'affaires ainsi qu'une hausse significative de son bénéfice net.

En ce qui concerne Ami Commerciale, la société a réalisé; au titre de l'année 2021 ; des progressions de 10% pour son chiffre d'affaires et de 55% de pour son résultat net. Les principaux faits saillants de l'année 2021 se présentent comme suit :

- L'introduction d'une nouvelle politique commerciale visant à limiter la commercialisation des articles à faible marge et à développer les ventes de produits à marge élevée ainsi que le canal de distribution B2B;
- Le déploiement d'un nouveau process de contrôle des risques clients qui permet la mise à jour mensuelle des encours clients;
- La mise en place d'un plan de réduction des charges et la restructuration du front office.

La société Ami Commerciale projette de réaliser en 2022 des progressions de 9% pour son chiffre d'affaires et de 40% pour son bénéfice net.

La société Select Hardware, filiale de la société AMI spécialisée dans la commercialisation de produits de quincaillerie haut de gamme et d'électroménagers, propriétaire de deux points de vente (à la Soukra et à Sfax), a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires en progression de 54% et un bénéfice net en très forte croissance par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux faits saillants de l'année 2021 se présentent comme suit :

- Démarrage de l'activité de vente en ligne pour les produits électroménagers, téléphonie, produits informatiques et produits high tech à travers le site web www. selectshop.tn;
- Rachat du site web www.mega.tn premier comparateur de prix en ligne en Tunisie et générant un trafic mensuel de 250 K. Une refonte du site web est en cours avec un nouveau design et des nouvelles fonctionnalités:
- Augmentation importante des ventes de produits sous la marque « Premium » (four, hottes, plaques de cuisson et micro-ondes);
- Commercialisation de nouveaux produits sous la marque Premium tels que les lave-linges 9 kg, les réfrigérateur Side by Side et les lave-linges encastrables.

.......

	NOUVELAIR	
€ nouvelair	Promoteur	: Feu Aziz Miled
	Date de création	: 1989
	Activité	: Transport aérien
Siège social		: Monastir
Forme juridiq	ue	; Société Anonyme (S.A.)
Capital social		: 56.696.677 Dinars
Commissaire a	aux comptes	: PWC & KPMG
Effectif		: 502 personnes
Concours de '	TUNINVEST SICAR	: 8,50% du capital

La société Nouvelair est la première compagnie aérienne privée en Tunisie, desservant un grand nombre de pays Européens dont la France, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Hollande, la Belgique et la Russie. En Tunisie, la compagnie opére depuis 4 villes à savoir Monastir, Djerba, Enfidha et Tunis.

La société Nouvelair a réalisé; au titre de l'exercice 2021; un chiffre d'affaires en croissance de 62% par rapport à l'année précédente. Cette progression substantielle du chiffre d'affaires s'explique par l'augmentation importante des heures de vol (+50% par rapport à 2020) suite à la reprise graduelle de l'activité.

Cependant, la reprise relative de l'activité constatée en 2021 n'était pas au niveau des attentes des dirigeants de la compagnie, en raison notamment de la classification de la Tunisie en tant que destination rouge à fort taux d'incidence COVID durant la haute saison, c'est-à-dire pendant les mois de juillet et août 2021, avec des restrictions draconiennes des déplacements vers la Tunisie.

Sur le reste de l'année, l'activité de la société a été lourdement pénalisée par les mesures sanitaires décrétées régulièrement par plusieurs pays du monde; notamment les pays de l'Union Européenne; principales destinations de la compagnie; (confinement total et restriction des déplacements au minimum afin de réduire la propagation du Covid-19).

L'année 2021 a été caractérisée par :

 La classification de la Tunisie en tant que destination zone rouge pour la circulation du COVID par plusieurs pays Européens durant les mois de juillet et d'août, qui représentent les mois les plus importants en termes de taux d'occupation et de rentabilité pour la compagnie;

- La location d'un nouvel avion au début du mois de juin 2021. Cette location; qui était initialement prévue en mars 2020; a été reportée en juin 2021 avec l'accord du lessor;
- La clôture d'un plan social en juillet 2021 (mis en œuvre en concertation avec les représentants du personnel et sans aucune incidence sociale) qui a encouragé le départ de 57 employés à l'amiable et a permis de ramener l'effectif permanent de la société à la fin de l'année à 502 personnes;
- La poursuite du travail de fond pour réduire l'ensemble des charges fixes de la société, à travers notamment la négociation avec les lessors des avions pour l'indexation des loyers des avions sur le volume d'activité effectif (fly by the hour).

A l'instar de toutes les compagnies aériennes, le manque de visibilité et l'absence d'informations fiables concernant le degré de maîtrise du virus n'ont pas encore permis d'établir un budget bâti à partir d'hypothèses fiables pour l'exercice 2022. Néanmoins, la direction générale de la compagnie estime que l'année 2022 pourrait être l'« Année de Reprise » de l'activité pour Nouvelair grâce à la forte progression de la campagne vaccinale. En 2022, la compagnie table sur une croissance des heures de vol de plus de 100%. Il convient de noter que cette reprise dépendra de l'évolution de la pandémie et des différentes mesures sanitaires qui seront décrétées.



SOTUPA

(6)	Promoteur		Feu Moncel Zouhir
	Date de création		1970
	Activité	Į.	Fabrication et distribution de mouchoirs en paquets et distributeurs de rouleaux de papier hygiénique, de pansements, de serviettes de table et de coton
Siège Social			La Charguia I - Tunis
Forme juridic	<u>jue</u>	<u> </u>	Société Anonyme (S.A.)
Capital social			6.550.000 dinars
Commissaire	s aux comptes		M. Abdelkader Taktak
Effectif		:	140 personnes
Concours de	TUNINVEST SICAR		14,02% du capital

La société SOTUPA est spécialisée dans la transformation de la ouate de cellulose (mouchoirs de poche, distributeurs de papier, serviettes de table, ...) et la fabrication de pansements et de coton. SOTUPA contrôle le capital de SANCELLA, leader tunisien dans les secteurs de l'hygiène féminine (Nana) et de l'hygiène bébé (Peaudouce).

Le Groupe Sancella a réalisé ; au titre de l'exercice 2021; un chiffre d'affaires consolidé en diminution de 13% par rapport à l'année précédente. Ce repli du chiffre d'affaires est principalement la conséquence de la flambée des prix des matières premières (la pâte à bois et le super absorbant ; principaux composants des produits absorbants ; ont vu leur prix doubler en l'espace de quelques mois) sans possibilité de répercuter ces hausses sur le prix de vente, la hausse vertigineuse des coûts de transport et des perturbations sur le marché libyen dûes à la fermeture provisoire des frontières terrestres et au blocage des L/C par les autorités libyennes pour les importations en provenance de Tunisie.

Sur la base de ces éléments, le résultat brut d'exploitation consolidé du Groupe Sancella a connu une baisse pour ce même exercice.

Les principaux faits saillants de l'année 2021 se présentent comme suit :

 Augmentation de capital en numéraire de la société Sancella au profit de deux investisseurs étrangers, suite à la sortie du partenaire historique Suédois.

- Cette augmentation de capital va permettre notamment de financer (i) l'acquisition d'une ligne de production de couches adultes, ainsi que (ii) le besoin en fonds de roulement de la société. Par ailleurs, la société Sancella est actuellement en négociation avec des institutions financières pour poursuivre le renforcement de ses fonds propres ;
- L'amélioration des performances de l'activité industrielle, notamment la productivité des machines, ainsi que la réduction des taux de déchets;
- · La réduction des charges d'exploitation afin d'améliorer les performances du Groupe ;
- La société « Sensea Lab » ; filiale de la Sotupa spécialisée dans la production de produits d'hygiène corporelle (shampoing, après-shampoing, gel main et gel douche) sous la marque Sensea, a finalisé son investissement relatif à l'unité de production dans le site historique de production de Bouhjar et est entrée totalement en activité à partir du second semestre.

Les prévisions du Groupe Sancella tablent sur de très fortes progressions du chiffre d'affaires (+55%) et du résultat brut d'exploitation, qui devrait plus que doubler en 2022, suite à (i) la mise en place d'une nouvelle stratégie commerciale permettant de récupérer les parts de marché perdues sur le circuit traditionnel à travers le renforcement de la vente directe, (ii) l'augmentation des ventes à l'export vers les pays de l'Afrique et du Moyen Orient, notamment la Libye, le Maroc, les EAU et le Gabon, et (iii) le développement de l'activité de sous-traitance pour le compte de multinationales sur les marchés non couverts par le Groupe Sancella.

	TUNISAVIA		
3	Promoteur	: 1	Monsieur Jean Henner
	Date de création		27 Avril 1974
	Activité		Fransport aérien
	Siège Social	1	l'unis
Forme juridique		: 5	Société Anonyme (S.A.)
Capital social			26.000.000 dinars
Commissaire aux comptes			Messieurs Youssef Ennouri et Yahia Chaabouni, nembres de l'O.E.C.T.
Effectif			05 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR			4,19% du capital

.........

La société TUNISAVIA est une société de transport aérien spécialisée dans le transport spécifique à la demande, destiné essentiellement aux pétroliers en Tunisie et en Algérie.

La compagnie a réalisé, au cours de l'année 2021, un chiffre d'affaires en diminution de 7% par rapport à l'exercice précédent suite à la réduction importante de l'activité hélicoptères. En 2021, la société n'a pas pu reconduire le contrat important de location d'un hélicoptère avec une société pétrolière. Cet hélicoptère est resté pratiquement cloué au sol pendant une année.

Il en est résulté une baisse significative du résultat brut d'exploitation au cours de l'exercice 2021 (-44% par rapport à l'année précédente). Les principaux faits saillants de l'année 2021 se présentent comme suit :

- La reconduction des contrats de location d'un hélicoptère à Shell et d'un hélicoptère à la Serept;
- La location de deux hélicoptères à l'étranger selon la formule Dry Lease (appareil coque nue sans équipage) : un hélicoptère au Gabon pendant 9 mois et un hélicoptère au Cameroun pendant deux mois ;
- Tunisavia a continué à déployer ses meilleurs efforts en vue de renforcer son développement à l'export à travers la recherche d'opportunités qui peuvent se présenter en Afrique du Nord, en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest.

Le chiffre d'affaires de l'année 2021 de la société Tunisavia devrait progresser de 6% par rapport à l'exercice précédent. La société envisage au titre de ce même exercice d'atteindre un résultat brut d'exploitation en progression de 3,4%.

PARTICIPATIONS TOTALEMENT PROVISIONNÉES

	FUCHI-KA		
EUCHI-KA	Promoteurs		Monsieur et Madame Sfar
	Date de création	:	1986 '''
	Activité		Confection de vêtements
Siège Social			La Soukra - Tunis
Forme juridique		1	Société Anonyme (S.A.)
Capital social			750.000 dinars
Effectif		- 1	30 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR		1	13,33% du capital

La société Fuchi-Ka a pour activité principale la fabrication et la commercialisation d'articles de prêt à porter féminin.

Cette ligne est toujours provisionnée à 100% sur les comptes de Tuninvest Sicar.

Engagée dans une procédure de règlement judiciaire depuis le dernier trimestre de l'année 2006, le protocole d'accord portant sur la cession au dinar symbolique de la totalité des titres détenus par les Fonds Tuninvest dans le capital de la société Fuchi-Ka au profit des promoteurs a été transmis à la Présidente de la 4éme Chambre du Tribunal de Commerce de la Cour d'Appel de Tunis lors de l'audience du 18 janvier 2017.

N'ayant pas reçu d'opposition de la part du juge relatif à l'opération, nous avions convenu avec les promoteurs de procéder à la signature de cet acte de cession et par la suite à l'enregistrement de la transaction auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Malgré notre accord sur les termes de cet acte de cession, les promoteurs ont refusé de le signer arguant le fait qu'ils devaient au préalable trouver une entente avec l'un des créanciers importants de la société.

Nous continuons d'explorer d'autres moyens afin de procéder à la cession de l'ensemble des titres détenus par les Fonds Tuninvest dans la société Fuchi-ka.

IGL INDUSTRIE / IGL DISTRIBUTION VERSUS Monsieur Tarak Baccour Promoteur Date de création 1999 Activité Assemblage d'ordinateurs Siège Social Rue Tahar Sfar, Sfax / La Charguia II, Tunis Forme juridique Société Anonyme (S.A) Capital social 4.896.000 dinars / 1.000.000 dinars Effectif : 100 personnes Concours de TUNINVEST SICAR 35,14% du capital pour IGL Industrie

La société IGL INDUSTRIE est une entreprise spécialisée dans l'assemblage d'ordinateurs sous la marque VERSUS.

Cette ligne est provisionnée à hauteur 100% sur les comptes de Tuninvest Sicar.

Le Groupe a poursuivi son plan d'optimisation de ses charges d'exploitation en 2021. Cependant, en dépit d'une progression de 12% de son chiffre d'affaires consolidé et de l'amélioration des marges réalisées au titre des services et de la vente en détail, comblant ainsi celles de l'activité en gros, l'exercice 2021 a été difficile pour le Group IGL.

Afin d'assurer une bonne reprise, le Groupe poursuit ses recherches d'un partenaire afin de réaliser une opération de restructuration financière, permettant de rééquilibrer ses engagements et de reprendre un financement bancaire adéquat.



DIV	Promoteur	: Monsieur Habib Achich	
	Date de création	: 1964	
Activité		: Tissage - Confection	
Siège social		: Sfax	
Forme juridique		: Société Anonyme (S.A.)	
Capital social		: 1.455.750 dinars / 400,000 dinars	
Effectif		: 300 (SIL) / 350 (SILEX)	
Concours de TUNINVEST SICAR		; 20,09% du capital	

La Société Industrielle de Lingerie (SIL) est une société spécialisée dans la production et la commercialisation d'articles de lingerie féminine (chemises de nuits, pyjamas, corsetteries, ...).

La ligne SIL est toujours provisionnée à hauteur de 100% sur les comptes de Tuninvest Sicar.

La société est actuellement sous administrateur judiciaire. Le juge a accepté l'offre d'acquisition de l'ensemble des actifs de la société par un tiers en préservant substantiellement les emplois. Ce montant servira au règlement des principaux créanciers de la société. Nous continuons à suivre les prochaines étapes relatives à la liquidation de la société.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination

Tuninvest Sicar

et siège social

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord

1082 Tunis Mahrajène, Tunisie.

Forme juridique

Société Anonyme

Législation

La société est régie par la loi nº 88-92 du 2 Août 1988, telle que modifiée par la loi nº 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi nº 95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi nº2001-83 du 24 Juillet 2001.

Date de constitution

Mars 1994

Objet social

La société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par ledit code, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise, ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

0492711K I.U.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit:

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme décrit ci-dessus au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y
- Les réserves statutaires.

Accès aux Assemblées

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est pas lui-même membre de cette Assemblée.